



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 26/07/2023

Reçu en préfecture le 26/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230726-D2023_60_SI-AR

DECISION 2023-60

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la compétence Aménagement et Entretien de la Voirie d'Intérêt Communautaire confiée à la CCCE et la définition des Voiries d'Intérêt Communautaire (VICC),

Considérant l'obligation de mise en conformité du plateau surélevé rue de Gaulle à Boust,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de travaux « Reprise de plateau sur VICC - rue de Gaulle à Boust » est conclu le 26 juillet 2023 avec l'entreprise AJTP, 50 Rue Principale à 57645 NOISSEVILLE, pour un montant de 21 060,00 € H.T. soit un total de 25 272,00 € T.T.C.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 26 juillet 2023

Pour le Président
et par délégation
Roland BALCERZAK
Vice-Président en charge de la Mobilité et de
la Coopération transfrontalière

Décisions / Publication sur le site de la CCCE le 25 SEP. 2024